

Propositions de participation dans le cadre de partenariats avec l'AREC îdF, département Énergie-climat de l'Institut Paris Region

L'Institut Paris Region est une association loi 1901 dont les statuts permettent de recevoir différents types de participations financières en fonction de la structure juridique du financeur, soit :

- Subventions pour les établissements publics et les collectivités
- Dons /Mécénats pour les entreprises privées.

Barème des participations à l'AREC îdF

COLLÈGES	MONTANTS ANNUELS PROPOSÉS ^{*(1)}	
Région Île-de-France	Partenaire fondateur	
Conseils départementaux	5 000 €	
Collectivités d'Île-de-France ou assimilés	Moins de 20 000 habitants	200 €
	20 000 à 100 000 habitants	800 €
	100 000 à 200 000 habitants	2 000 €
	200 000 à 1 000 000 habitants	3 200 €
	Plus d'un million habitants	5 000 €
	Parc Naturels Régionaux	800 €
	Syndicats d'énergie et autres syndicats (intercommunal, mixte..)	1 500 €
Acteurs économiques	Chambres consulaires, Fédérations, EPL, syndicats et associations professionnelles	1 000 €
	Entreprises	5 000 €
Associations et ONG	Partenariats techniques	
État et organismes associés	5 000 €	

^{*(1)} Exonéré si financement sur projet supérieur au barème